



**PROJET DE VŒU
CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
19 mai 2021**

Présenté par Martin Bussy et les élus du groupe Paris en Commun, socialistes, Écologistes et Républicains.

Vœu relatif à l'interdiction du plastique à usage unique

Considérant que la qualité de l'environnement de la planète est l'enjeu majeur du siècle,

Considérant que les déchets sont une source majeure de pollution de l'environnement et de la fragilisation des espèces vivantes et de la biodiversité,

Considérant que le plastique est l'un des matériaux les plus nocifs pour la planète, par sa composition, sa lente dégradation, sa fragmentation en nanoparticules, sa dissémination dans tous les recoins de la planète,

Considérant que les plastiques à usage unique représentent une part importante des plastiques retrouvés dans la nature alors qu'ils ne sont par définition utilisés qu'une seule fois,

Considérant que « le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas »,

Considérant qu'il y a urgence à prendre des mesures efficaces et concrètes face à ce fléau,

Considérant que des changements d'habitudes simples et peu coûteux peuvent avoir un effet important sur la production des déchets plastiques,

Considérant que la Ville de Paris poursuit une trajectoire d'exemplarité sur l'usage des plastiques à usage unique au sein de ses propres services (cantines, services administratifs, crèches, musées...), de la filière événementielle, de la vente à emporter,

Considérant que la Ville de Paris a déjà, depuis 2019, pris l'engagement d'interdire le plastique à usage unique d'ici 2024,

Considérant qu'il n'existe aucun frein technique ou industrielle pouvant justifier un report de cette interdiction et que des solutions alternatives éprouvées existent,



Considérant que le gouvernement a voté la loi anti-gaspillage et pour l'économie circulaire en janvier 2020 afin d'atteindre la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040,

Considérant le décret du 29 avril 2021 qui détermine, pour la période 2021-2025, les objectifs de réduction, de réutilisation et de réemploi ainsi que de recyclage prévus en application des dispositions de l'article 7 de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire,

Sur proposition du groupe Paris en Commun, socialistes, écologistes et républicains, le Conseil du 20^{ème} arrondissement et son Maire :

- **Réaffirme l'engagement d'exemplarité de Paris à tenir cette interdiction des plastiques à usage unique en 2024 ;**
- **Demandent au gouvernement de revenir sur son objectif de réduction pour 2040, qui est une échelle de temps beaucoup trop lointaine, et de se fixer des ambitions en phase avec l'urgence environnementale de notre génération ;**
- **Exigent un plan plastique national et européen exigeant et chiffré pour sortir d'une logique de production à outrance d'emballages plastiques au profit d'une gestion par consigne, recyclage et produits de substitution ;**
- **Demandent des moyens pour :**
 - **que le budget soit triplé en ce qui concerne les ressourceries, permettant ainsi de créer un réel hub de l'économie sociale et solidaire, acteur indispensable à cette transition écologique mais dont le nombre n'est pas à la hauteur de nos ambitions ;**
 - **que les actions autour de la préemption et les fléchages sur les futurs locaux libres soient en priorité sur la consigne, permettant ainsi de mettre en place des locaux de lavage afin d'avoir également un réel impact dans le secteur de la restauration par exemple ;**
 - **que le 20^{ème} arrondissement soit l'arrondissement pilote sur l'accompagnement du des biodéchets dans le secteur de la restauration en lien avec l'Économie social et solidaire, la commerce et la gestion des déchets ;**
 - **que la tarification incitative soit également mise en place. Permettant ainsi de réduire drastiquement les emballages à usage unique.**